



Modulation et mi temps thérapeutique

Par **CRACOTTE66**, le **28/01/2019** à **12:59**

Bonjour, je viens vers vous pour un petit renseignement.
Voilà mon époux doit reprendre son travail en mi temps thérapeutique le 4 février, il a donc téléphoné à la DRH pour la tenir au courant. Elle lui dit qu'il doit prendre ses congés payés dans la foulée 13 jours en tout.
Dans l'entreprise il y a une période de modulation sur la période creuse, c'est à dire que pendant 7 vendredis les employés restent à la maison mais sont payés, ils récupèrent ces heures en période haute en travaillant le samedi jusque-là tout est logique. Mais comment cela se passe quand on est en mi temps thérapeutique. Peut-on obliger le salarié à effectuer la modulation à temps plein ou doit-on effectuer selon les horaires du mi temps thérapeutique ?
Merci de vos réponses. Cordialement.

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **19:28**

Bonjour,
Oui, le temps partiel modulé existe.
Je ne saurais trop vous conseiller de faire des recherches avec l'item que j'ai rappelé.